



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association pour la Création de la Cité des Géométries

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association pour la Création de la Cité des Géométries
3 rue Georges Paillot - 59600 MAUBEUGE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association pour la Création de la Cité des Géométries

3 rue Georges Paillot - 59600 MAUBEUGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'Association pour la Création de la Cité des Géométries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Création de la Cité des Géométries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valenciennes, le 27 mai 2024

KPMG SA

Christophe Carlier

Associé

ASSOCIATION CITE DES GEOMETRIES

Bilan - Actif au 31.12.2023 en €	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Dépréciation	Montant Net	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 303	-	2 162	1 141
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	18 879	-	15 589	3 291
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	265		265	265
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	22 447	-	17 750	4 697
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 802		2 802	1 415
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	23 683		23 683	29 101
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	89 007		89 007	94 813
Disponibilités	32		32	17
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	115 524		115 524	125 346
Frais d'émission d'emprunt (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	137 971	-	17 750	120 221
				133 462

ASSOCIATION CITE DES GEOMETRIES

Bilan - Passif au 31.12.2023		
en €	Exercice	Exercice précédent
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	83 759	70 012
Excédent ou déficit de l'exercice	1 085	13 746
<i>Situation nette</i>	84 844	83 758
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	84 844	83 758
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 029	9 026
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	3 029	9 026
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus (1)		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 040	2 089
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	29 450	37 731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	858	858
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	32 348	40 678
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	120 221	133 462

Dettes sauf (1) à plus d'un an

Dettes sauf (1) à moins d'un an

32 348

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

ASSOCIATION CITE DES GEOMETRIES

Compte de résultat au 31.12.2023		
en €	Exercice	Exercice précédent
Cotisations	90	240
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	125	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations	57 775	41 513
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	212 600	214 076
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	5 000	5 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 073	24 053
Utilisations des fonds dédiés	9 026	7 317
Autres produits		115
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	288 688	292 314
Achats de marchandises	36	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	71 448	57 471
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 573	4 680
Salaires et traitements	167 962	164 547
Charges sociales	47 248	45 965
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 419	1 708
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 029	9 026
Autres charges		345
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	297 715	283 742
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	9 027	8 572
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 723	1 038
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 723	1 038
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 723	1 038
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)	7 304	9 610
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 389	4 136
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	8 389	4 136
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	8 389	4 136
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	298 800	297 488
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	297 715	283 742
EXCEDENT OU DEFICIT	1 085	13 746
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe aux comptes annuels 31/12/2023

Association pour la Création de la Cité des Géométries

1 Objet social

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objectif la création et le développement dans la Sambre d'un équipement à vocation d'éducation, de recherche, de développement économique et culturel.

2 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association pour atteindre l'objectif décrit ci-dessus sont :

- la recherche de moyens financiers et de compétences.
- la gestion des études, de l'ingénierie, de la préfiguration et de la communication
- la mise en lien entre les institutions publiques et les acteurs privés

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits suivants :

- La Cité des Géométries a noué un partenariat avec le Forum des Sciences et le Département du Nord dans le cadre de sa participation au dispositif Sciences Nord Collège, permettant à des élèves de bénéficier d'une animation au sein de structures scientifiques et de monter un projet présenté ensuite au Forum Départemental des Sciences.
- Nous avons également mené des actions d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre de la « Politique de la Ville ».

3.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

4.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 303	0	0	3 303
Immobilisations corporelles	18 879	0	0	18 879
Immobilisations financières	265	0	0	265
Total	22 447	0	0	22 447

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 562	600	0	2 162
Immobilisations corporelles	12 769	2 819	0	15 589
Immobilisations financières	0	0	0	
Total	14 331	3 419		17 751

5.1.2.1 Dotations de l'exercice

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	0	600	0	0
Immobilisations corporelles	0	2 819	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	0	3 419	0	0

5.1.2.2 Durées d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Durée	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans	60	0	0
Immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 4 ans	2 819	0	0
Total			3 419	0	0

5.2 Fonds propres

5.2.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	0	0	0	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	0	0	0	0	0
Report à nouveau	70 012	13 746			83 759
Excédent ou déficit de l'exercice	13 746	-13 746	1 085		1 085
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	83 759	0	1 085	0	84 844

5.3 Fonds reportés et dédiés

5.3.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	9 026	3 029	9 026	0	0	3 029	0
TOTAL	9 026	3 029	9 026	0	0	3 029	0

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances	
			à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 040	2 040		
Dettes fiscales et sociales	29 450	29 450		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	31 490	31 490		

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Produits du compte de résultat

6.1.1 Ventes de prestations de services dont parrainages

Les prestations de services relèvent principalement des participations liées aux ateliers, aux activités pour un montant de 57 775€.

Mécénat :

Une convention de partenariat a été signée avec une société mutualiste pour 5 000€.

6.1.2 Produits de tiers financeurs

6.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

6.1.2.1.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Subvention d'exploitation			200 100		12 500

Les subventions d'exploitation sont composées de :

- AMVS : 131 100€ pour des actions entrant dans le cadre de l'objet social.

- Département : 10 000€ pour des actions de médiation sur le numérique en direction des habitants.
- Conseil régional : 8 000€ dédiés au dispositif génération culture.
- Ville de Maubeuge : 45 000€ pour des ateliers et diverses actions.
- DRAC : 6 000€ pour le projet Fil de l'Autre afin de créer un partenariat avec d'autres associations pour des actions collectives.

6.1.3 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 4 073€ correspondant à des avis de paiements relatifs à la CPAM.

6.1.4 Utilisations des fonds dédiés

L'utilisation de fonds reportés est de 9 026€

6.2 Contributions volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel.

L'association bénéficie de la mise à disposition de ses locaux par la ville de Maubeuge situés au Pôle Culturel Henri Lafitte, rue Georges Paillot. Ces locaux sont des bâtiments historiques Coutelle où l'architecte sambrien Henri Lafitte a marqué son histoire.

Cependant, cette contribution volontaire en nature n'est pas valorisée dans les comptes, puisqu'elle n'a pu être estimée par la ville.

7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité est de :

	Personnel salarié
Total	7

8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1 Engagements financiers donnés et reçus

Néant

8.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement étant donné que nous ne considérons pas le montant des engagements de retraites et avantages assimilés comme étant d'importance significative.

9 Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif sont le président, le trésorier et la directrice.

La communication des rémunérations conduirait à donner une rémunération individuelle

